

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

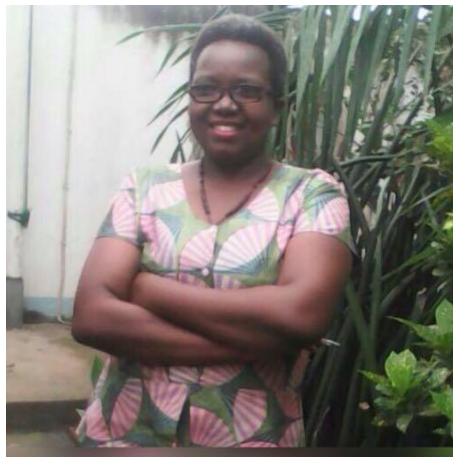
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°172 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 22 au 28 juillet 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 juillet 2019, au moins 535 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 5

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS 6

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS 6

I.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 8

II. FAITS SECURITAIRES..... 9

III. CONCLUSION..... 11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

FNL : *Front National de Libération*

IST : *Infections Sexuellement Transmissibles*

OPC : *Officier de Police Chef*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 4 personnes tuées dont 1 retrouvée cadavre, 1 enlevée, 3 victimes de VBG, 5 torturées et 25 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées, figurent une femme tuée et 2 femmes arrêtées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 22 juillet 2019, vers 20 heures, dans les marais de Ruhamba, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Claude Nzohabonimana, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur la même colline, employé dans un cabaret appartenant à un Imbonerakure, Evariste Kayobera, a été tué étranglé à l'aide d'une corde par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été trouvée agonisant avec une corde autour de son cou par des passants dans lesdits marais, puis conduite à l'hôpital de Buhiga où elle a rendu l'âme dans la même nuit. Selon les mêmes sources, la victime venait de l'enterrement de son oncle qui a eu lieu sur la colline Gasenyi, zone Rutonganikwa de la même commune. La police dit avoir commencé ses enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 28 juillet 2019, sur la colline Gatwe, zone Kizuka, commune et province Rumonge, un corps sans vie de Augustin Baranyizigiye, âgé de 40 ans, originaire de ladite colline, pêcheur a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime avait des signes montrant qu'elle avait été tuée égorgée. Selon Louis Kamwenubusa, chef de zone Kizuka, la victime a été tuée par des gens non identifiés qui l'ont jetée à cet endroit.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 22 juillet 2019, vers 7 heures, sur la colline Nyeshenza, commune Mugina, province Cibitoke, Isaïe Batumunwa alias Kirandaranda, natif de la colline Bwana, de la même commune, démobilisé du mouvement FNL, mobilisateur du parti CNL au niveau de la même province, a été enlevé par des agents du SNR en tenues militaire, policière et civile à Nyeshenza à bord d'une jeep noire immatriculée 262¹. Selon des sources sur place, dans ce véhicule qui avait passé la nuit derrière le bureau communal de Mugina, il y avait le prénommé Boniface, un Imbonerakure qui a pointé du doigt Isaïe Batumunwa et ce dernier se rendait au marché de Nyeshenza pour faire l'entretien de sa moto. La victime a été embarquée dans ce véhicule avec sa moto et ils ont pris la direction de Bujumbura.

¹ Ce numéro d'immatriculation qui n'est pas légal au Burundi est utilisé par certains agents du SNR pour fausser les enquêtes.

I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Un chauffeur de taxi torturé en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2019 indique que depuis le matin du 19 juillet 2019, Mélance Nduwimana, chauffeur de taxi de type Probox, travaillant sur l'axe Bujumbura-Gihanga, commune Gihanga, province Bubanza, a été détenu au commissariat de police communal de Gihanga en province Bubanza. Selon des sources sur place, accusé par Benjamin, logisticien de ce commissariat d'avoir transporté deux présumés voleurs armés qui avaient été exécutés publiquement en date du 11 juillet 2019 par OPC I, Prosper Manirampa, Commissaire provincial de la police quelques jours auparavant, ce chauffeur a été bandé les yeux et les mains ligotées dans le dos pendant plus de 24 heures et enfermé seul dans un local abandonné du commissariat.

Quatre membres du parti CNL torturés en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 26 au 27 juillet 2019, sur la colline et zone Minago, commune et province Rumonge, Paul Ninteretse, Alexis Bigirimana, Alexis Habonimana et Hassan Nyandwi, tous membres du parti CNL qui assuraient la garde d'une permanence du parti CNL ont été tabassés et blessés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont aussi brisé les vitres, ont détruit les murs et les portes de cette permanence avant de piller les biens qui s'y trouvaient. Selon les mêmes sources, tous les écrits et les signes dudit parti qui se trouvaient sur cette permanence ont été effacés. Cette permanence avait également été détruite par les mêmes Imbonerakure dans la nuit du 14 juillet 2019.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2019 indique qu'en date du 21 juillet 2019, vers 20 heures, sur le pont de la rivière Mpanda, séparant les communes Mutimbuzi, province Bujumbura rural et Gihanga, province Bubanza, Emmanuel Ndayishimiye, cultivateur, originaire de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, a été arrêté par le prénommé Benjamin, De corps de la Brigade de Gihanga. Selon des sources sur place, Emmanuel Ndayishimiye a été accusé de collaborer avec des mouvements armés. Selon les mêmes sources, la victime a été menottée et jetée dans un capot du véhicule de type TI immatriculé A1177A et conduite à la Brigade de Gihanga par ce même De corps. Emmanuel Ndayishimiye a été libéré en date du 22 juillet 2019, vers le matin.

Une personne arrêtée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 25 juillet 2019, vers 20 heures, sur la colline Ijenda urbain, dans un cabaret appelé «Kubiyunze », zone Ijenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Fiacre Munezero, vendeur de brochettes à ce cabaret, a été arrêté et détenu au cachot par Emmanuel Habonimana, De corps de poste de police de Rwibaga sous l'ordre de Manyoni, Imbonerakure. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure avait refusé de rembourser des brochettes qu'il avait commandées dans ce cabaret. Selon les mêmes sources, cet Imbonerakure possédait une radio de communication de type Motorola.

Huit membres du parti CNL arrêtés en commune Gashikanwa, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2019 indique qu'en dates du 15, 16 et 17 juillet 2019, sur les collines Gashikanwa, Ngoma et Gitanga, commune Gashikanwa, province Ngozi, Léonard Bizimana, Frédéric Rwasu, Pierre Mvuyekure, Frédéric Nyabenda, Joseph Bucumi, Egide Tuyisenge, Hermès Nsabindemye et Amos Nanzigiri, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers accompagnés des administratifs et des Imbonerakure de ces collines. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir des réunions illégales et ces victimes ont été arrêtées et conduites au cachot communal de police par ces policiers guidés par Simon Nduwimana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, parmi ces personnes arrêtées figurent 5 membres dudit parti résidant sur la colline Gitanga, zone Gatabo de la même commune et ont été arrêtés en dates du 15 et 16 juillet 2019.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2019 indique qu'en date du 21 juillet 2019, sur la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, le nommé Ntakarutimana, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir refusé de payer la contribution de 1000 fbu destinée aux élections de 2020 et d'avoir aussi influencé les autres à refuser.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2019 indique qu'en date du 19 juillet 2019, sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, Jacques Butoyi, Pascal Nahimana, Pascal Ndacarugera et la nommée Ntarataze, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure en les accusant de tenir une réunion non autorisée. Selon des sources sur place, les victimes partageaient un verre de bière locale dans un des ménages de ces victimes. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été détenues au cachot du poste de police de la commune Busoni.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2019 indique qu'en date du 15 juillet 2019, vers 14 heures, dans un bar, Emmanuel Ndikumana, membre du parti CNL, résidant sur la colline Gatwaro, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêté par l'administrateur de cette commune Zachée Misago. Selon des sources sur place, c'est un Imbonerakure de cette localité qui a alerté cet administrateur pour arrêter Emmanuel Ndikumana en l'accusant de tenir une réunion dans ce bar.

Sept membres du parti CNL arrêtés en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 25 juillet 2019, sur la colline Rwarangabo, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, 7 membres du parti CNL dont Ezéchiel Niyonkuru et Rosalie Manizana ont été arrêtés et conduits au chef-lieu de la zone Gatsinda par des Imbonerakure dirigés par Pascal Masabo, chef de zone Gatsinda. Selon des sources sur place, ils ont été par après emmenés au cachot communal de Mwumba situé à Kiziba de la colline et zone Buye. Selon les mêmes sources, ils étaient en train de chercher une maison

à louer pour servir de permanence zonale du parti CNL mais ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 22 juillet 2019, sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, Claire Kanyange, ex-commis dactylographe au bureau communal de Muyinga, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat de la police par des policiers sous l'ordre de l'OPJ prénommé Espérate. Selon des sources sur place, elle avait contracté une dette de 300.000 fbu à un groupe d'épargne et crédit. Selon les mêmes sources, la victime a reconnu cette dette et a accepté de la payer progressivement mais elle n'a pas été entendue.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2019 indique qu'en date du 20 juillet 2019, sur la colline et zone Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Jean Bosco Nibizi, moniteur agricole de la zone Muriza, mobilisateur politique du parti CNL a été arrêté par la police à la veille de l'inauguration de la permanence communale de ce parti. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot de police à Muriza avant d'être transféré à la prison de Ruyigi en date du 23 juillet 2019 et elle a été accusée de tenir des réunions clandestines.

1.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 22 juillet 2019, vers 18 heures, sur la colline Kibasi, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, E. N., âgée de 14 ans, a été violée par un Imbonerakure, marié et père de deux enfants, chargé de la sécurité sur la même colline. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure a pris de force cette enfant qui revenait d'une visite chez sa tente, et l'a conduite dans une brousse en la menaçant de la tuer si elle osait crier. Selon les mêmes sources, cette victime a appelé au secours après que le violeur soit parti. La victime a été dépêchée au CDS de Busangana afin d'être protégée des IST. Des Imbonerakure de cette localité tentent d'étouffer cette affaire en facilitant un règlement à l'amiable entre les deux familles.

Une personne violée en commune et province Makamba

En date du 28 juillet 2019, vers 23 heures, au quartier Makamba II, commune et province Makamba, une veuve surnommée M. N., résidant ce quartier a été violée par les nommés Lolo et Amadi, deux frères du même quartier. Selon des sources sur place, Lolo a été appréhendé par le chef de colline tandis que la victime est allée porter plainte au Gouverneur de la province Makamba.

Une fillette violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 23 juillet 2019, le matin, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-Lac, province Makamba une fille prénommée J., âgée de 14 ans, domestique, a été violée par son patron. Selon des sources sur place, ce présumé auteur du viol a attendu le départ de sa femme et ses enfants pour attirer malignement cette adolescente dans sa chambre afin de la violer. Selon les mêmes sources, c'est une voisine qui est intervenue suite aux cris de détresse de la victime. Cette dernière a été conduite à l'hôpital de Makamba tandis que le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot de la police de Makamba.

Une femme tuée en commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2019 indique qu'en date du 16 juillet 2019, vers 22 heures, sur la colline Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro, Malesia Harerimana, âgée de 35 ans a été tuée à coup de gourdin et couteau par son mari, Ndayisenga, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, des conflits familiaux liés au concubinage du mari sont à l'origine de ce crime. Selon les mêmes sources, l'auteur présumé a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Gatare.

II. FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2019 indique qu'en date du 20 juillet 2019, la nuit, dans un endroit appelé « Kumugumya », au chef-lieu de la commune et province Muramvya, Bertrand Mugisha, vendeur dans un kiosque, a été tué par ses deux employeurs, Eric Nduwimana et Jean Claude Nsengiyumva, à l'aide des pierres. Selon des sources sur place, Bertrand s'est disputé avec ses deux employeurs, qui l'ont tabassé. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces derniers sont allés porter plainte à la police en disant que leur kiosque a été dévalisé et que leur employé a été tué. Quand la police est arrivée sur place, le matin, elle a trouvé le cadavre dans le kiosque et à côté de ce dernier, il y avait deux grosses pierres avec du sang dessus. Ils ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat provincial de police avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

Une personne blessée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 22 juillet 2019, vers 21 heures, sur la sous colline Nyarurambi, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Emmanuel Nizigiyimana, âgé de 61 ans, membre du parti CNDD-FDD a été blessé sur la tête à coups de machette par des gens non identifiés, à quelques mètres de chez lui. Selon des sources sur place, ce sont des passants qui lui ont porté secours et ont aidé sa famille à l'évacuer vers l'hôpital Buhiga dans un état de coma. Selon les mêmes sources, une partie de sa langue a été coupée.

Une maison brûlée en commune et province Bubanza

En date du 27 juillet 2019, vers minuit, sur la sous-colline Giko, colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, une maison d'Anne-Marie Mbonimpa, membre du parti CNDD-FDD, a été brûlée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, un prénommé Moussa de cette localité a été arrêté par la police pour des raisons d'enquêtes car il était en conflits avec la victime.

Attaque des permanences collinaires du parti CNL en commune Mpanda et Rugazi, province Bubanza

En dates du 25 et 26 juillet 2019, des permanences du parti CNL des collines Murengeza, Rubira, Rugenge, Kibenga, en communes Mpanda et Rugazi, province Bubanza ont été attaquées par des jeunes Imbonerakure de ces collines. Selon des sources sur place, en date du 25 juillet 2019, en commune Mpanda, ils ont effacé des écrits de ce parti sur la permanence de la colline Murengeza; sur la colline Rubira, ils ont remplacé le drapeau de ce parti par celui du parti CNDD-FDD; sur la colline Rugenge ils

ont mis leur cadenas et sont partis avec les clés après que la police leur ait empêché de détruire cette permanence dont ils avaient commencé à creuser la fondation. Selon les mêmes sources, en commune Rugazi, province Bubanza, en date du 26 juillet 2019, vers 13 heures, sur la colline Kibenga, zone Muzinda, la permanence du parti CNL a été démolie par des Imbonerakure dont Nkorerimana, Désiré Sindakira, Sindahabaye, Kadoyi, Misago, représentant des Imbonerakure sur la même colline et Fabien représentant des Imbonerakure sur la colline Nyamabere. Deux parmi ces Imbonerakure possédaient des armes de type pistolet. Ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés alors qu'ils le faisaient publiquement.

Une personne blessée en commune Gitanga, province Rutana

En date du 22 juillet 2019, vers 20 heures, sur la colline et zone Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, Zabulon Guguza, âgé de 50 ans, a été grièvement blessé au niveau de la tête par des gens non identifiés à l'aide d'un couteau lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie et a été alitée à l'hôpital de Makamba. Selon les mêmes sources, la police a dit qu'elle a déjà commencé des enquêtes.

Des intimidations contre des membres du parti CNL en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2019 indique qu'en date du 16 juillet 2019, Epitace Ndayisenga, Secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Butaganzwa, province Kayanza a demandé à Emmanuel Nzigendako de la colline Musema, Innocent Kubwimana de la colline Kiryama, Révoat Hasabumutima de la colline Mpfunda et Isaïe Mporengende de la colline Nyarurama, tous responsables communaux du parti CNL, de quitter ce parti dans les brefs délais s'ils tiennent à leur vie. Selon des sources sur place, ce responsable communal du parti CNDD-FDD a envoyé les responsables collinaires de son parti à transmettre ce message aux concernés qui sont dans les quatre collines de Butangazwa.

Contributions forcées pour renforcer la solidarité en province Karuzi

Depuis la date du 26 juillet 2019, dans toute la province Karuzi, les autorités à la base ont effectué des collectes de vivres, d'habits ou de chaussures et autres articles dans tous les ménages, les boutiques, les magasins et les centres de négoce. Selon des sources sur place, c'est pour renforcer la solidarité qu'ils collectaient ces biens et que c'est le Président de la république qui avait donné l'ordre. Selon les mêmes sources, la destination de ces biens est restée inconnue car celui qui osait la demander était intimidé. La population de cette province se lamente de cette nouvelle forme de contribution forcée après celle destinée aux élections de 2020.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des attaques des permanences du parti CNL ont été observées dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.